

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-22

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 0

Votants : 13

L'an deux mil seize

Le 26 mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 20 mai 2016

OBJET : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL A LA
STATION D'EPURATION

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET.

Benoist CHAMARAUD arrivé à 20h45

EXCUSE : Arnaud DUCELLIER FAUVY,

ABSENT : Erwan BRACCHI

Marcel BERTHIER a été élu secrétaire de séance.

Pour assurer les différentes tâches afférentes à l'exploitation de la station d'épuration la commune met à disposition le personnel communal.

Afin de procéder aux remboursements correspondants par le budget annexe assainissement sur le budget communal, il est proposé de répartir l'activité des agents de la façon suivante :

- services techniques : 312 h par an
- services administratifs : 50 h par an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le remboursement par le budget annexe d'assainissement au budget communal pour la mise à disposition de personnel selon les modalités ci-dessus définies.

Jean-Michel DREVET,
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire
Fait à TRAMOLÉ